

Bulletin municipal - Carayac



L'**amadouvier** (Fomes fomentarius) pendant des siècles a servi à faire de l'amadou.

Ötzi, momie datant de 3 300 ans avant notre ère avait un petit sac de cuir qui contenait amadou et silex permettant de faire un feu.

Un autre champignon, le **polypore du bouleau**, séché et enfilé sur une lanière de cuir était un médicament.

Editorial !

Comme il l'avait annoncé dès sa prise de mandat, **Vincent Labarthe**, président du Grand-Figeac, a rencontré et rencontrera les maires et le millier de conseillers municipaux des 92 Communes qui composent le Grand-Figeac.

Organisés selon le découpage du territoire en différents secteurs, ces rendez-vous seront conduits par le président et le vice-président du secteur concerné. Chaque journée de rendez-vous avec les élus (présentation de l'Intercommunalité, de son fonctionnement et de ses compétences) sera conclue par une **réunion publique** ouverte aux habitants des communes visitées (souvent à 18h30).

Ces rencontres ont démarré le 12 décembre et vont s'achever au mois de juin 2019.

En ce qui concerne notre commune cette rencontre aura lieu dans le courant du mois de mai à St Pierre Toirac réunissant les élus et la population des communes de **Carayac, Frontenac, Larroque-Toirac** et **St Pierre Toirac**.

Le site ci-dessous vous permettra de connaître la date exacte :

https://www.grand-figeac.fr/Rendez_Vous_Communaux_du_Grand_Figeac.html

Il est important, nous le soulignons une fois de plus, que les citoyens (en particulier les plus jeunes) s'investissent dans la gestion de la commune ... les élections municipales seront en 2020 un enjeu important.

- Ce **douzième** numéro du bulletin municipal de la commune de Carayac, au fil d'articles synthétiques, met l'accent sur quelques aspects du bien commun.

L'équipe municipale.

Carnet noir

Décès de René Pélapat à l'âge de 94 ans.

Les obsèques religieuses ont eu lieu le mardi 29 janvier 2019, à 10 heures, en l'église de Carayac, suivie de l'inhumation au cimetière de la commune.

Mairie - Le Bourg - Carayac

Mél :

mairiecarayac@wanadoo.fr

Tél : 05.65.40.73.93

Permanences :

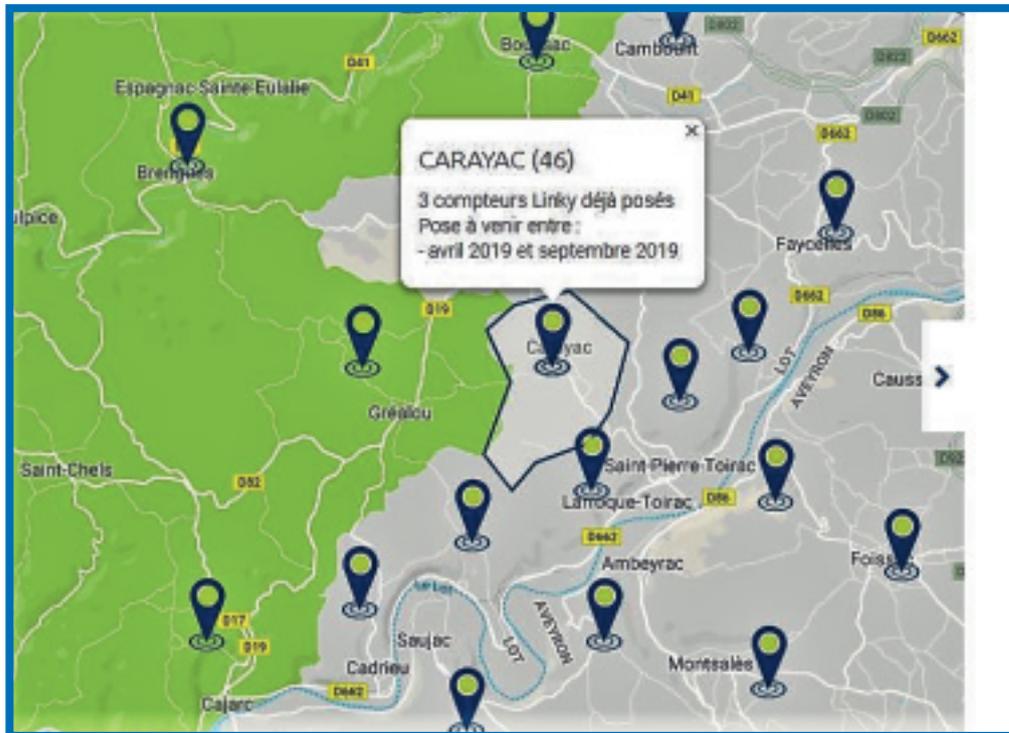
Mardi **de 8h à 13h** et **14h à 16h**.

- Le samedi 16 mars ce fût une soirée "choucroute". 80 personnes, de Carayac et des environs (Bédier, Cajarc, Gréalou ou bien Toirac) se sont incrites. Organisé et préparé par l'équipe du comité des fêtes ce moment de convivialité fût une réussite.



Choucroute 2019 ...





Pour notre commune la carte du déploiement des compteurs Linky (<https://espace-client-particuliers.enedis.fr/web/espace-particuliers/carte-de-deploiement>) précise la date de cette opération.

Une lettre d'Enedis envoyée aux habitants de la commune précise les modalités de changement du compteur électrique.

La société Enedis a rencontré le conseil municipal pour la mise en oeuvre de cette directive européenne.

De nombreuses personnes se demandent si l'installation du compteur Linky (nouveau modèle de compteur électrique) est obligatoire.

- Tout d'abord le propriétaire du compteur électrique est le gestionnaire de réseau de distribution Enedis (à ne pas confondre avec EDF qui lui est un producteur d'électricité). Il est **obligatoire de garantir l'accès au compteur électrique**.
- Si votre compteur électrique se trouve en **extérieur**, Enedis en tant que gestionnaire et propriétaire du compteur peut changer le compteur sans avoir l'autorisation du propriétaire du logement.
- Si votre compteur se trouve à **l'intérieur** de l'habitation le client n'est pas en droit de refuser l'installation du compteur Linky mais il peut empêcher le technicien Enedis d'accéder au compteur. En effet, la justice peut considérer qu'il y a violation du domicile si l'installation d'un compteur dans une habitation est forcée.
- Il faut savoir que les clients qui auront choisi de garder leur ancien compteur se verront surfacturer le prix des prestations (en particulier le relevé de consommation ou bien le changement de compteur après une panne car les anciens compteurs ne sont plus fabriqués).
- Si vous changez d'avis après le passage du technicien et souhaitez finalement opter pour le compteur Linky l'installation sera payante.
- Une documentation sur ces nouveaux compteurs est disponible à la mairie.

Comité des fêtes de Carayac

Dates à retenir :

Dimanche 19 mai : **Randonnée**
Samedi 27 juillet : **Méchoui**

Ce bulletin (N° 12) est publié sous la responsabilité de l'équipe municipale. Le directeur de la publication est **Jean-Pierre Pfenninger**, maire de Carayac.

Les photographies et la rédaction (**sauf mention(s) contraire(s)**) ainsi que la mise en page sont assurées par **Bernard Bonnet** avec comme outil de composition le logiciel libre de publication assistée par ordinateur (PAO) :

Scribus 1.5.5



HistoireS (9)

1853 (suite)

- Ci-dessous un extrait du journal "**Le constitutionnel**" du 4 janvier 1853 qui reprend l'information du Courrier du Lot du 1er janvier que nous avons relaté dans le dernier bulletin de la commune.

— Le 26 décembre, entre onze heures et minuit, sur le territoire de la commune de **Carayac** (Lot), le sieur Cavarroc dit Faycellou, âgé de 18 ans, a tué le sieur Ferrières, cultivateur, âgé de 57 ans, en lui tirant, à bout portant, un coup de fusil chargé de chevrotines en fer. La victime, atteinte au cœur, est morte instantanément.

La justice s'étant transportée immédiatement sur les lieux, le médecin a constaté, outre la blessure produite par l'arme à feu, deux contusions, l'une à la poitrine, l'autre à la joue gauche, portant chacune l'empreinte des souliers ferrés du meurtrier.

Cavarroc, quoique armé d'un pistolet, n'a opposé aucune résistance à son arrestation et a fait l'aveu de son crime.

Rappel : regardons de plus près ces deux familles .

- **Jean Cavarroc** du Poux del Mas a épousé **Jeanne Delcor** le 10 octobre 1825. En 1848 Jean décèdera et Jeanne en 1856 mais de leur union sont nés 6 enfants, 4 garçons et 2 filles. **Antoine** dit Faycellou est né le 18 novembre 1833 et **Jean Baptiste** est né le 4 mars 1827. Ce Jean Baptiste Cavarroc a été rossé en 1844 par Pierre Laffereyrie qui a écopé pour cela de 15 jours d'emprisonnement.

Jean Baptiste est décédé le 24 août 1852. Pour Faycellou sa mort est liée à la rixe qui s'est déroulée 8 ans auparavant ! Faycellou au moment des faits était âgé de 11 ans.

- **François Laffereyrie** et **Marie Calméjane** son épouse ont huit enfants (5 garçons et 3 filles) : Armand (cultivateur à Carayac), **Pierre** (cultivateur à Carayac), Jean (cultivateur également à Carayac), Julie (mariée à Antoine Lapeyre, cultivateur à Camboulan), Jeanne (mariée avec Baptiste Marcouly cultivateur à Larroque-Toirac) et Marie. Etienne Victor né le 8 août 1816 est décédé en 1847 et Pierre est donc tué en 1852. Nous l'avons indiqué, la victime n'est pas le sieur Ferrières mais Pierre Laffereyrie (ou Laffererie ou Lafferayrie).]

[Historique : • Cavarroc avait depuis quelques temps placé un tas de fumier devant une petite grange qu'il possède dans le village de Carayac au coin du chemin

public et de la ruelle (face au puits) qui monte vers l'église. En face de cette grange se trouve la ferme d'Antoine Roumégoux qui maintenant est la maison communale.

Ce dépôt (trop près du puits communal) sur la voie publique donna lieu à des plaintes fréquentes de la part des habitants du village qui ont adressé, à ce sujet, au maire du village (**David Delbos**) les plus vives réclamations. Faycellou de son côté croit être dans son droit et se montre disposé à le défendre par la force.

Le témoin **Denis Pélissié** (lors de sa déposition) a entendu un jour Faycellou dire - alors qu'on avait encore éparpillé sur le chemin public une partie de son fumier - qu'il tirerait un coup de fusil si quelqu'un revenait.

Le 26 Décembre Pierre Laffereyrie sort du cabaret du village et rentre chez lui non loin de la grange de Cavarroc. Passant devant le tas de fumier de Faycellou il se met à l'étendre sur la voie publique. Faycellou veille à une petite distance [Faycellou dort dans une deuxième grange en contrebas de la ferme qui deviendra plus tard l'école publique mixte], l'aperçoit lui lance des pierres dans le but de l'éloigner.

Laffereyrie riposte et se dirige vers le point d'où les pierres sont parties mais Faycellou s'est réfugié, vociférant, à l'intérieur de la grange où il couche habituellement. Laffereyrie continue à éparpiller le fumier et Faycellou continue de lui lancer des pierres. Laffereyrie va au cabaret chercher du secours auprès de son frère Jean qui s'empresse d'accourir. Faycellou de la grange s'écria "*Mon Dieu je vais foutre un coup de fusil à quelqu'un*".

Jean contourne la grange par l'arrière et son frère Pierre se trouve à l'entrée de la grange où dort Faycellou ... la détonation d'une arme à feu se fait entendre. Pierre tombe mortellement frappé au cœur. "*Au bruit de l'explosion les habitants du village accoururent, la justice informée se transporta immédiatement près des lieux. Le cadavre de Pierre Laffereyrie gisait à trois mètres et soixante centimètres de l'entrée de la grange de Cavarroc*" indique le rapport de la gendarmerie.]